

## Conseil Communautaire du Mardi 25 février 2020

### Procès-verbal de la séance

L'an deux mille dix-neuf, le 25 février à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de conseillers présents et représentés : 28

Date de la convocation : 20-02-2020

Quorum : 16

Nombre de conseillers présents : 26

Fin de la séance : 20h55

Nom -Prénom	Présent	Excusé Pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé Pouvoir à	Absent
M. MERLAUT Jean	X			M. FLEHO Ronan	X départ à 19h12	X Pouvoir à M. Jokiel	
M. CUARTERO Bernard	X départ à 19h40	X Pouvoir à Mme Barrière		Mme LAPOUGE Christelle			X
Mme BARRIERE Monique	X			M. JOKIEL Marc	X		
M. GUILLEMOT Jean- Philippe	X			Mme PAULY Florence	X		
Mme DUPUCH BOUYSSOU Laurence	X			Mme AGULLANA Marie- Claude	X		
Mme MICHEAU- HERAUD Marie-Line	X			M. BUISSERET Pierre	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme VEYSSY Catherine	X départ à 20h10	X Pouvoir à M. Roux		Mme K'NEVEZ Marie- Christine	X		
Mme VIDAL Marie- France	X			M. PEREZ Patrick	X		
M. ROUX Eric	X			M. BONETA Christian		X Pouvoir à M. Petit	
M. BORAS Jean- François	X			M. LAYRIS Georges	X		
Mme JOBARD Dominique	X			Mme MANGEMATIN Renelle		X Pouvoir à M. Layris	
Mme SCHILL Arielle	X			M. PETIT Jean-Paul	X		
M. BOYANCE Jean- Pierre	X			M. BROUSTAUT Jean- François		X	X
M. DELCROS Francis	X			M. RAPIN Christian	X		

Le quorum est atteint. Il y a 2 pouvoirs en début de séance. 1 pouvoir supplémentaire à 19h12, 1 autre pouvoir supplémentaire à 19h40 et le dernier pouvoir supplémentaire à 20 heures 10 pour des départs en cours de séance.

Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Laurence DUPUCH-BOUYSSOU est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

N° d'ordre	OBJET	Vote ou information
	Validation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2019	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-01	1- Présentation du récit du Plan Paysage par le cabinet chargé du plan paysage	<b>Adopté à l'unanimité</b>
	2- Décision Modificative n°1 au Budget Annexe Transports 2019	<b>Retrait</b>
2020-02	3- Adoption du Compte Administratif du Budget principal de l'année 2019	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-03	4- Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe Transports de l'année 2019	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-04	5- Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe GEMAPI de l'année 2019	<b>Adopté à la majorité (1 abs)</b>
2020-05	6- Compte de gestion Budget principal 2019	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-06	7- Compte de gestion Budget Annexe Transports 2019	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-07	8- Compte de gestion Budget Annexe GEMAPI 2019	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-08	9- Affectation de Résultat 2019 au Budget Principal 2020	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-09	10- Affectation de Résultat 2019 au Budget Annexe Transports 2020	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-10	11- Affectation de Résultat 2019 au Budget Annexe GEMAPI 2020	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-11	12- Vote du Budget Annexe Transports pour l'année 2020	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-12	13- Vote du Budget Annexe GEMAPI pour l'année 2020	<b>Adopté à la majorité (1 abs)</b>
2020-13	14- Vote du Budget Supplémentaire de l'année 2020	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-14	15- Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-15	16- Vote du taux de Taxe d'Habitation (TH) pour l'année 2020	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-16	17- Vote du taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) pour l'année 2020	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-17	18- Vote du taux de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-18	19- Vote du taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2020	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-19	20- Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2020. Information de la problématique du tarif de traitement des ordures ménagères	<b>Ajourné et fera l'objet d'une motion</b>
2020-20	21- Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Football Club des Portes de l'Entre-deux-Mers (FCPE2M)	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-21	22- Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Handball des Portes de l'Entre-deux-Mers	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-22	23- Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Rugby Club de la Pimpine (RCP)	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-23	24- Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt	<b>Adopté à l'unanimité</b>

	communautaire Basket Portes Entre-deux-Mers (BPE2M)	
2020-24	25- Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Saint Caprais Gym	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-25	26- Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Le Blason Camblanais	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-26	27- Subvention attribuée à l'association BOOJVTT pour l'organisation du Trail des 1ères Côtes : 800€	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-27	28- Subvention attribuée à l'association à l'US Quinsac pour l'organisation de la manifestation de la Ronde des Vignes : 1000€	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-28	29- Subvention attribuée à l'ASCJ pour l'organisation de la manifestation VIVICITTA : 500€	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-29	30- Tournoi national de Judo à Latresne : attribution de subvention	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-30	31- Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Festival Entre 2 Rêves	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-31	32- Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Festival Jazz 360	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-32	33- Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture: Festival Ouvre la Voix	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-33	34- Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Réseau des bibliothèques	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-34	35- Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Ateliers et concerts du collectif musique	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-35	36- Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Les Rencontres Lyriques et musicales – La Fête du Mascaret	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-36	37- Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Festival Rock – Espace public	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-37	38- Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Association Chœur et concerts	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-38	39- Subvention attribuée pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Association Les ZIM BOUMS 33	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-39	40- PEEJ : attribution de subvention à CONCORDIA	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-40	41- PEEJ : attribution de subvention à l'association Petit à Petit	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-41	42- GEMAPI : attribution de subvention à l'ASA de Baurech-Tabanac-Le Tourne	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-42	43- GEMAPI : attribution de subvention à l'ASA de Quinsac	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-43	44- GEMAPI : attribution de subvention à l'ASA de Camblanes-et-Meynac	<b>Adopté à l'unanimité</b>

2020-44	45- GEMAPI : attribution de subvention à l'ASA de Latresne	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-45	46- Attribution de marché dans le cadre du projet Horizon Garonne – étude voie verte	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-46	47- Autorisation de signature de la convention de partenariat entre la SAFER, l'ADAR et la Communauté de communes	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-47	48- Autorisation de signature de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et Gironde Ressources pour l'Observatoire de l'immobilier	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-48	49- Convention de contribution volontaire au SDIS : autorisation de signature de la convention pour l'année 2020	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-49	50- Présentation de la nouvelle organisation des services des finances publiques : autorisation de signature de la convention	<b>Adopté à la majorité (Abs 3 – Contre 11 – Pour 14)</b>
2020-50	51- Créations de postes au tableau des effectifs de la Communauté de Communes	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-51	52- PDIPR : Validation des intitulés des Itinéraires inscrits	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-52	53- PDIPR : Autorisation de signature des conventions de prêt à usage relatifs à l'établissement d'un chemin de randonnées	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-53	54- Multiple rural à Lignan-de-Bordeaux : exonération d'un mois de loyer consécutif aux travaux	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-54	55- Multiple rural à Lignan-de-Bordeaux : autorisation de signature des avenants aux marchés de travaux	<b>Adopté à l'unanimité</b>
2020-55	56- Autorisation de signature de la convention avec le SEMOCTOM pour le passage de la bennette chemin du Drac et chemin des Esprits de Garonne à Quinsac.	<b>Adopté à l'unanimité</b>
	57- Questions diverses	

#### **Validation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2019**

Il n'y a pas d'observations concernant le procès-verbal de la séance du mardi 17 décembre 2019. Il est adopté à l'unanimité.

#### **1- Présentation du récit du Plan Paysage par le cabinet chargé du plan paysage (2020-01)**

## Vers un Plan Paysage opérationnel



### Plan Paysage – Partie I

La première étape sera l'écriture **d'un diagnostic** « à plat » du territoire avec identification des unités paysagères et des objectifs de qualité paysagère. Ce diagnostic sera la base de nos politiques d'actions pour les prochaines années.

Ce diagnostic se constituera autour **du récit du territoire par le Paysage** et des interactions avec les habitants qui l'ont façonné et le façonnent toujours aujourd'hui. Les **objectifs de qualité paysagère** permettront un positionnement du territoire sur des dynamiques paysagères communales ou sur des ensembles réunissant plusieurs communes. Des **prescriptions** seront inscrites pour être retranscrites dans les révisions et modifications des documents d'urbanisme. Avant même ces modifications, **l'intégration de ces prescriptions dans la gestion quotidienne** de l'urbanisme des communes sera l'un des points essentiels de la réussite de ce Plan Paysage.

### Plan Paysage – Partie II



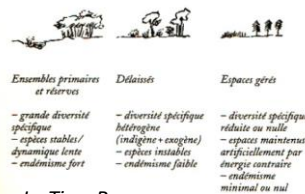
Les retours d'expériences sur les plans paysage au niveau national ont fait émerger le manque d'opérationnalité ou d'ancrage dans la dynamique des territoires qui les avaient élaborés. La première cause relevait souvent de l'échelle d'élaboration, souvent trop éloignée des mécanismes et opérateurs qui œuvrent au quotidien, et **l'échelle intercommunale nous a apparu comme la dimension pertinente** pour élaborer un document s'inscrivant dans les pratiques sur le long terme. La seconde d'un catalogue d'actions souvent pléthorique où s'entremêlent de nombreuses thématiques sans en identifier les acteurs clés et sans mobiliser les moyens humains et matériels.

Face à ce constat, nous avons décidé qu'à la suite de l'identification des thématiques de ce Plan Paysage ou des portes d'entrées, **le choix d'une thématique principale partagée par tous les acteurs amènera un calendrier d'actions concrètes à réaliser dans une première temporalité**. Les actions seront ainsi évaluées, corrigées si besoin pour permettre l'émergence d'une deuxième temporalité pour traiter d'une autre thématique et ainsi faire vivre le Plan Paysage.

## Liste non exhaustive d'exemples de thématique principale potentielle



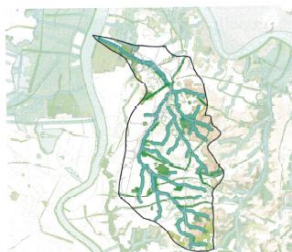
Les points de vues – Perception du territoire



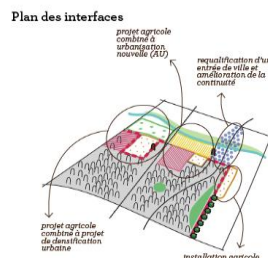
Le Tiers Paysage – La dynamique des délaissés



Les jardins du territoire comme élément de paysage



Vivre dans un bassin versant – Réseau Ecologique Multifonctionnel



Les lisières / Interfaces



Question sur l'espace public rural

## Une organisation souple et dynamique

Le Groupe de Travail est composé de 6 élus et s'est réuni plus d'une dizaine de fois depuis le début 2019 avec une fréquence mensuelle depuis septembre 2019 et le début de la collaboration avec le bureau d'étude.

Il a construit la méthodologie de ce Plan Paysage et en fixe les orientations



Le groupe de travail



Le bureau d'étude

Le Bureau d'étude est composé de :

- ✓ Sonia Fontaine, Paysagiste Mandataire
- ✓ Marion Vaconsin, Paysagiste
- ✓ Guillaume Duhamel, Urbaniste
- ✓ Fabien Reix, Sociologue

Il a été retenu fin juillet 2019 parmi 4 candidatures grâce à une offre très équilibrée et pour un montant de 67 345 €

## Les débuts de la Concertation

La concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire est un point clé de l'élaboration de ce Plan Paysage. Le groupe de travail a recensé une quinzaine de personnes ressources (représentants d'association, passionnés du territoire, mémoires, agriculteurs, chefs d'entreprise).



Atelier Photo langage - Quinzaine Février 2020

Des entretiens sensibles ont été menés par Sonia Fontaine et Fabien Reix sur le territoire pour questionner et raconter la relation qu'entretiennent ces personnes ressources avec le paysage du territoire.

En complément de ces entretiens essentiels à la constitution du récit du territoire, deux ateliers ont été organisés en janvier et février 2020. Le premier portait sur les atouts-faiblesses du paysage de notre territoire. Le second sur un atelier de photo langage qui a permis de mettre des représentations sur les mots exprimés lors du premier atelier.

Ces ateliers se poursuivront dès le printemps 2020.

## Le Calendrier du Plan Paysage







## La création d'une communauté d'intérêt autour du paysage au quotidien comme enjeu de la réussite du Plan Paysage

Pour faire de ce Plan Paysage une politique ancrée dans le territoire et les pratiques au quotidien, le renforcement de la relation avec les communes est essentiel. C'est à travers les équipes municipales que les actions et la prise en compte des orientations de ce document intégreront le quotidien des habitants du territoire.



Atelier Paysage - Cambas // 8 juin 2019

Pour se faire, nous avons dès le premier semestre 2019 et grâce à la collaboration des étudiants de deuxième année de l'IUT Montaigne, engagé un premier atelier participatif avec des agents communaux volontaires.

Une dizaine d'agents ont participé à des ateliers en avril et en juin 2019 et à des entretiens autour du photolangage avec les étudiants. L'objectif était de questionner leur relation aux paysages du territoire. Ce fut aussi l'occasion d'échanger des pratiques, des ressentis et points de vues sur leurs quotidien et la place qu'ils occupent dans le quotidien des habitants.



**Atelier Participatif**  
Avril - Juin 2019

Si je devais quitter la région, je partirais avec quelles photos?

Et quelles sont celles que je préférerais oublier?

Quels sont les éléments importants qui représentent le cadre de vie? Est-il menacé?

Et moi dans tout ça? Mon paysage du quotidien

Plan Paysage!

2 Photos par Question, ce qui nous donne 8!

A remettre avant le 30 avril!

Par courriel à Hugues Moutier

**Rendez-vous**  
**Le**  
**Avec**

Marque-page distribuée aux agents (avril 2019)



Résolution des orientations avec les agents communaux - Cambas // 8 juin 2019



**SI LA MAISON INVITAIT L'ARCHITECTURE**

**C** ATeliers

7 février et 21 février 2020

Letresne

9h - 16h  
8h - 12h30

Dans la continuité de cette première session, nous allons mettre en place une formation chaque année à destination des agents communaux en charge de l'urbanisme. Cette formation sera assurée par le CAUE en partenariat avec la Communauté de communes.

Pour cette année 2020, la formation « Si la maison invitait l'architecture » a été proposée aux agents avec 3 demi-journées de formation à l'APS de Letresne.

Partant de la découverte de l'histoire de l'architecture, les participants (11 agents inscrits sur 8 communes) ont pu questionner l'inscription dans un grand paysage ouvert de nouvelles constructions, leur intégration par la disposition, le volume et les matériaux utilisés.

Pour 2021, la Communauté de communes participera à la construction d'une nouvelle formation proposée par le CAUE sur la thématique du Paysage. Une formation sera aussi proposée aux élus.



### Des ateliers avec les accueils périscolaires du territoire

Nous nous associons à l'accueil périscolaire de Cambes pour la création d'une sortie pour les enfants sur le thème : La co-visibilité dans une communes au cœur d'un vallon. L'histoire de Cambes comme porte fluviale sera aussi transmise.



L'idée étant de repérer les endroits où il y a une co-visibilité de chaque côté du vallon.

A partir de la géolocalisation de ces points de vues, un parcours sera élaboré pour que deux équipes (une Est-Ouest et l'autre Ouest-Est) se croisent de chaque côté du vallon sous forme de jeu de piste et de découverte. La longue-vue sera l'outil principal de cette ballade. La valorisation de cet atelier prendra la forme d'une exposition photo et sonore.

Nous nous associons à l'accueil périscolaire de Quinsac pour la création de structures prenant la forme de fenêtres mettant en valeur le paysage de la commune, le grand comme le petit.

L'idée est de se fier sur deux grands paysages et deux petits. La ballade se fera à pied pour un groupe d'une dizaine d'enfants pour identifier les points de vues.



Grâce à la pyrogravure, des éléments rappelant des éléments de faune et de flore ou d'éléments paysagers seront inscrits sur les fenêtres. Ces installations seront valorisées dans le volet participatif du Plan Paysage au travers de photos et d'articles.



### « Nouveaux Habitants et Formes Urbaines »

La collaboration avec l'IUT Bordeaux Montaigne s'est tournée vers la thématique des Nouveaux Habitants & Formes Urbaines pour cette session 2019-2020. Les étudiants ont analysé et recueilli de la « parole habitante » sur 12 sites d'extension urbaine récente répartis sur 6 communes du territoire. Une exposition commentée de leur travaux a été réalisée début janvier 2019.



Première carte mentale (habitants de Saint-Caprais) - Février 2020



La continuité de ce travail s'est matérialisée avec la présence d'un stagiaire dans les services du Pôle Aménagement pour faire le diagnostic des différents accueils de nouveaux habitants dans les mairies, analyser les bases de données sur ces derniers (leur provenance, la composition des foyers). L'objectif étant de monter un groupe de nouveaux habitants et réaliser des entretiens avec l'outil de médiation « carte mentale » pour raconter leur histoire, leurs raisons de s'installer sur le territoire et leurs attentes de ce dernier. Valorisation par un livret courant Juin 2020.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Valider la présentation du Plan Paysage.

## 2- Décision Modificative n°1 au Budget Annexe Transports 2019 (retirée)

Madame Clatot, trésorière à la perception de Cambes informe que cette décision modificative n'a pas lieu d'être. Elle est retirée de l'ordre du jour.



### 3- Adoption du Compte Administratif du Budget principal de l'année 2019 (2020-02)

Si l'on compare l'exécution du budget 2019 à celle de l'année 2018 par chapitre :

#### - SECTION DE FONCTIONNEMENT

011: baisse des dépenses globales de 36 000€ mais nette augmentation des dépenses relatives à l'entretien des stades. Les structures PEEJ ont fait un effort pour stabiliser leurs dépenses. Pour rappel également, la CdC avait dû faire face en 2018 à l'incendie du pôle enfance sur la commune de Le Tourne.

012 : augmentation des dépenses avec trois postes principaux :

- régularisation des cotisations d'assurances « personnel » : + 155 412€
- utilisation de l'enveloppe CIA : + 20 135€
- charges de personnel : +223 000€ (créations de postes, avancements de grade, avancements d'échelon, remplacements...)

014: augmentation du FPIC et reversement d'une part de la subvention FEADER HORIZON GARONNE aux Chantiers Tramasset

- augmentation du FPIC : +29 869€
- reversement aux chantiers Tramasset : +37 297,74€.

En synthèse, sur l'année 2019, les dépenses ont augmenté à un rythme de 5,83% par rapport à 2018, pour s'établir à 10 782 355€.

Les recettes quant à elles ont augmenté de 8,11% par rapport à 2018 sans augmentation de taux de fiscalité pour s'établir à 11 243 624€.

L'excédent dégagé sur l'exercice (hors excédent reporté des exercices précédents) s'établit à 630 427€.

Le résultat dégagé pour l'année 2019, tenant compte des excédents reportés des exercices précédents, s'établit à 2 275 446€ (630 427 + 1 645 019€).

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

La Communauté de communes a poursuivi son effort en investissement en achevant la bonne exécution des projets démarrés en 2018 et en lançant ceux prévus au plan pluriannuel, en menant notamment à bien l'aménagement des quais à Langoiran, la salle de raquettes à Saint Caprais-de-Bordeaux, les travaux de voirie sur les 4 communes ayant rejoint le périmètre. Ainsi, les dépenses d'investissement se sont élevées à 6 119 453€, contre 4 081 125€ en 2018, (soit une augmentation pratiquement de 50%). Elle a perçu un niveau équivalent de recettes à l'année 2018, 4 806 400€ contre 4 895 000€ en 2018.

Elle dégage donc un résultat déficitaire pour l'année de 2 127 000€. En tenant compte du résultat reporté des exercices précédents (excédent de 814 772€), le déficit est ramené à 1 313 000€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		REALISE 2018	REALISE 2019	Différence	%
DEPENSES	CA	CA			
011 - Charges à caractère général	1 482 618 €	1 446 335 €	-36 283 €	-2,45%	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 512 352 €	3 911 707 €	399 355 €	11,37%	
014 - Atténuations de produits	1 660 008 €	1 725 955 €	65 946 €	3,97%	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)			0 €		
65 - Autres charges de gestion courante	2 834 772 €	3 016 479 €	181 707 €	6,41%	
66 - Charges financières	42 351 €	74 983 €	32 633 €	77,05%	
67 - Charges exceptionnelles	1 457 €	5 060 €	3 603 €	247,19%	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT "OPERATIONS REELLES"</b>	<b>9 533 558 €</b>	<b>10 180 519 €</b>	<b>646 961 €</b>	<b>6,79%</b>	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 059 €	601 835 €	-53 224 €	-8,13%	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT "OPERATIONS REELLES" + "OPERATIONS D'ORDRE"</b>	<b>10 188 618 €</b>	<b>10 782 355 €</b>	<b>593 737 €</b>	<b>5,83%</b>	

		REALISE 2018	REALISE 2019	Différence	%
RECETTES	CA	CA			
013 - Atténuations de charges	110 738 €	121 292 €	10 554 €	9,53%	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 322 665 €	2 553 206 €	230 541 €	9,93%	
73 - Impôts et taxes	7 072 192 €	7 460 857 €	388 665 €	5,50%	
74 - Dotations, subventions Et participations	849 683 €	1 053 657 €	203 973 €	24,01%	
75 - Autres produits de gestion courante	19 449 €	43 090 €	23 641 €	121,55%	
77 - Produits exceptionnels	505 755 €	11 521 €	-494 234 €	-97,72%	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT "OPERATIONS REELLES"</b>	<b>10 400 483 €</b>	<b>11 243 624 €</b>	<b>843 140 €</b>	<b>8,11%</b>	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	635 241 €	169 158 €	-466 083 €	-73,37%	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 132 810 €	1 645 019 €	512 209 €	45,22%	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT "OPERATIONS D'ORDRE"</b>	<b>12 168 534 €</b>	<b>13 057 801 €</b>	<b>889 266 €</b>	<b>7,31%</b>	
<b>Résultat reporté des années précédentes</b>	<b>1 132 810 €</b>	<b>1 645 019 €</b>	<b>512 209,00 €</b>	<b>45,22%</b>	
<b>Excédents de l'année</b>	<b>847 107 €* </b>	<b>630 427 €</b>	<b>-216 679,42 €</b>	<b>-25,58%</b>	
<b>Résultat à reporter</b>	<b>1 979 917 €</b>	<b>2 275 446 €</b>	<b>295 529,58 €</b>	<b>14,93%</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT	REALISE 2018	REALISE 2019	Différence	%
DEPENSES	CA	CA		
020 - Dépenses imprévues (investissement)				
16- Emprunt et dettes assimilés	160 000 €	396 681 €	236 681 €	147,93%
204 - Subventions d'équipement versées		45 107 €	45 107 €	
20 - Immobilisations incorporelles	10 326 €	4 950 €	-5 376 €	-52,06%
21 - Immobilisations corporelles	229 569 €	134 340 €	-95 229 €	-41,48%
23 - Immobilisations en cours	2 965 792 €	5 105 546 €	2 139 754 €	72,15%
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: CLUB HOUSE St Caprais-de-Bordeaux	80 197 €	263 672 €	183 475 €	228,78%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS REELLES"</b>	<b>3 445 884 €</b>	<b>5 950 295 €</b>	<b>2 504 411 €</b>	<b>72,68%</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	635 241 €	169 158 €	-466 083 €	-73,37%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS D'ORDRE"</b>	<b>635 241 €</b>	<b>169 158 €</b>	<b>-466 083 €</b>	<b>-73,37%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 081 125 €</b>	<b>6 119 453 €</b>	<b>2 038 328 €</b>	<b>49,95%</b>

	REALISE 2018	REALISE 2019	Différence	%
RECETTES	CA	CA		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	383 297,00 €	1 612 113 €	1 228 816 €	320,59%
13 - Subventions d'investissement	214 494,49 €	1 541 221 €	1 326 727 €	618,54%
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00 €		-3 000 000 €	-100,00%
23- Immobilisations en cours	103 063,68 €	22 048 €	-81 016 €	-78,61%
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: CLUB HOUSE St Caprais-de-Bordeaux	81 712,83 €	214 411 €	132 698 €	162,40%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS REELLES"</b>	<b>3 782 568,00 €</b>	<b>3 389 793 €</b>	<b>-392 775 €</b>	<b>-10,38%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	458 268,95 €	814 772 €	356 503 €	77,79%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	655 059,46 €	601 835 €	-53 224 €	-8,13%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS D'ORDRE"</b>	<b>1 113 328,41 €</b>	<b>1 416 607 €</b>	<b>303 279 €</b>	<b>27,24%</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 895 896,41 €</b>	<b>4 806 400 €</b>	<b>-89 496 €</b>	<b>-1,83%</b>
Résultat reporté des années précédentes (excédent)	458 268,95 €	814 772,00 €	356 503,05 €	77,79%
Résultat de l'année	356 502,61 €	-2 127 825,18 €	-1 771 322,57 €	-496,86%
Résultat à reporter	814 771,56 €	-1 313 053,18 €	-498 281,62 €	-61,16%

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide

-D'adopter le Compte Administratif pour l'année 2019 comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 10 782 355,51€

Recettes de fonctionnement : 13 057 801,66€

Dépenses d'investissement :	<b>6 119 453,16€</b>
Recettes d'investissement :	<b>4 806 400,98€.</b>

#### 4- Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe Transports de l'année 2019 (2020-03)

L'activité transports de proximité a diminué par rapport à 2018. 2 144 trajets ont été effectués en 2019, contre 2 668 trajets en 2018. En revanche, les trajets vers l'ESAT Sadirac ont augmenté.

La Région Nouvelle Aquitaine a versé le solde de subvention pour l'année 2018 et l'acompte pour l'année 2019 pour un montant total de 47 205,16€ (14 494,51€ + 32 710,65€).

Les recettes voyageurs s'établissent à 4 467,10€.

La Communauté de communes a versé 70 000€ de subvention exceptionnelle afin de combler une partie du déficit d'exploitation.

Ainsi, les dépenses de ce service s'établissent pour 2019 à 68 069€. Les recettes quant à elles s'établissent à 121 672,26€.

Le résultat de l'année est donc excédentaire à hauteur de 53 602,91€.

En tenant compte du résultat déficitaire des années précédentes reporté (-84 326,35€), le résultat global de l'activité reste déficitaire à hauteur de -30 723,44€.

DEPENSES		2019	2019	2019	2019
		PREVU	DM1	BP + DM	REALISE
624	transports biens	125 645,64 €		125 645,64 €	68 069,35 €
002	déficit d'exploitation reporté	85 673,15 €	-1 346,80 €	84 326,35 €	84 326,35 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>211 318,79 €</b>	<b>-1 346,80 €</b>	<b>209 971,99 €</b>	<b>152 395,70 €</b>

RECETTES		2019	2019	2019	2019
		PREVU	DM1	BP + DM	REALISE
706	prestations de service	46 981,38 €			51 672,26 €
774	Subvention Région				
771	produits exceptionnels	164 337,41 €			70 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>211 318,79 €</b>		<b>209 971,99 €</b>	<b>121 672,26 €</b>

résultat de l'année	53 602,91 €
Résultat antérieur reporté	-84 326,35 €
<b>Résultat à affecter (D002)</b>	<b>-30 723,44 €</b>

**Le Président s'est retiré au moment du vote.**

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide**  
**-D'adopter le Compte Administratif pour l'année 2019 comme suit :**  
**Dépenses de fonctionnement : 153 742,50€**  
**Recettes de fonctionnement : 121 672,26€.**  
**Pas de section d'investissement**

**5- Adoption du Compte Administratif du Budget Annexe GEMAPI de l'année 2019 (2020-04)**

Le compte administratif du budget GEMAPI laisse apparaître un résultat excédentaire de 438 193,76€.

En section de fonctionnement ont été comptabilisées les dépenses liées à la participation au SIETRA (36 669,54€), le versement des subventions aux ASA (7 548€), ainsi qu'une quote-part des charges de personnel relatives à l'intervention de la DGA en charge de l'aménagement Stéphanie Remazeilles (11 000€). Des dépenses relatives à de petits travaux ont été comptabilisées à hauteur de 7 984,70€. La Communauté de communes a perçu 502 071€ au titre de la taxe GEMAPI.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		PREVU 2019	REALISE 2019
20	2031	264 000	675
204		81 383	0
21	2135	80 300	0
	21783	2 000	0
		<b>427 683</b>	<b>675</b>
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		PREVU 2019	REALISE 2019
011		17 099	7 984,70
012	6215	11 000	11 000
023		427 683	
65	65548	36670	36 669,54
	6574	7548	7548
		<b>500 000</b>	<b>63 202,24</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		PREVU 2019	REALISE 2019
021		427 683	0
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		PREVU 2019	REALISE 2019
73	73111	500 000 €	502 071 €

**RESULTAT DE L'ANNEE :**

INVESTISSEMENT : - 675,00 €  
FONCTIONNEMENT : + 438 868,76 €

**AFFECTATION DE RESULTAT :**

INVESTISSEMENT 1068 675,00 €  
FONCTIONNEMENT 002 438 193,76 €

Après avoir entendu les explications du Président, et qu'il se soit retiré pour le vote,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide**  
**-D'adopter le Compte Administratif pour l'année 2019 comme suit :**  
**Dépenses de fonctionnement : 63 202,24 €**  
**Recettes de fonctionnement : 502 071,00 €**  
**Dépenses d'investissement : 675,00 €**  
**Recettes d'investissement : 0,00€**



#### **6- Compte de gestion Budget principal 2019**

Après avoir entendu la présentation du compte de gestion pour l'année 2019 et constaté qu'il est conforme au compte administratif 2019,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

- **ADOpte le compte de gestion du budget principal de l'année 2019**

#### **7- Compte de gestion Budget annexe Transports 2019**

Il est présenté le compte de gestion pour l'année 2019. Celui-ci est conforme au compte administratif 2019 du budget annexe transports.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

- **ADOpte le compte de gestion du budget annexe Transports de l'année 2019**

#### **8- Compte de gestion Budget annexe GEMAPI 2019**

Il est présenté le compte de gestion pour l'année 2019. Celui-ci est conforme au compte administratif 2019 du budget annexe GEMAPI.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

- **ADOpte le compte de gestion du budget annexe GEMAPI de l'année 2019**

#### **9- Affectation de Résultat 2019 au Budget Principal 2020**

La Communauté de communes dégage sur l'exercice 2019 2 275 446€, dont 1 784 541,44€ sont affectés au 1068 pour couvrir le déficit de l'année dégagé en investissement.

Il reste 490 904,93 € à affecter en recettes reportées en section de fonctionnement.

En fin d'exercice 2020, la communauté de communes devrait dégager environ 400 000€ d'excédents supplémentaires.

Ainsi, l'excédent annuel prévisionnel pour l'année 2020 devrait être d'environ 800 000€.

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>		
Résultat de l'exercice	Excédent	630 427,15 €
Résultat reporté N-1 (002 du CA)	Excédent	1 645 019,22 €
Résultat de clôture à affecter	A1 Excédent A2 Déficit	2 275 446,37 €
<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>		
Résultat d'investissement de l'exercice	Excédent Déficit	2 127 825,18 €
Résultat reporté N-1 (001 du CA)	Excédent	814 772,40 €
Résultat de clôture R 001	Excédent	
Résultat de clôture D 001	Déficit	1 313 052,78 €
Restes à réaliser dépenses		2 987 034,11 €
Restes à réaliser recettes		2 515 545,45 €
Besoin de financement (D 001)	B	1 784 541,44 €
Excédent reporté (R001)		
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>		
Résultat excédentaire (A1)		2 275 446,37 €
En couverture du besoin réel de financement (B)		1 784 541,44 €
En dotation complémentaire		
Total 1068		1 784 541,44 €
Excédent reporté R002		490 904,93 €

#### Transcription budgétaire du résultat

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 solde d'exécution
	490 904,93 €	1 313 052,78 €	R 1068 excédent de fonctionnement capitalisé
			1 784 541,44 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide**  
**- D'adopter l'affectation de résultat 2019 comme présenté ci-dessus.**

#### 10- Affectation de résultat 2019 au Budget Annexe Transports 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :  
-d'adopter l'affectation de résultat de l'exercice 2019 du budget annexe Transports comme suit :

Résultat de l'année	53 602,91€
---------------------	------------

Résultat antérieur reporté	-84 326,35 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>-30 723,44 €</b>

### 11- Affectation de Résultat 2019 au Budget Annexe GEMAPI 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'adopter l'affectation de résultat de l'exercice 2019 au budget annexe GEMAPI 2020 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice		Excédent	438 868.76€
		Déficit	/
Résultat reporté N-1 (002 du CA)		Excédent	/
		Déficit	/
Résultat de clôture à affecter	A1	Excédent	438 868.76€
	A2	Déficit	
Besoins réels de la section d'investissement			
Résultat d'investissement de l'exercice		Excédent	
		Déficit	675 €
Résultat reporté N-1 (001 du CA)		Excédent	/
		Déficit	
Résultat de clôture R 001		Excédent	
Résultat de clôture D 001		Déficit	675 €
Restes à réaliser dépenses			/
Restes à réaliser recettes			/
Besoin de financement(D 001)	B		675 €
Excédent reporté (R001)			
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			438 868.76 €
En couverture du besoin réel de financement (B)			675 €
En dotation complémentaire			
Total 1068			675 €
Excédent reporté R002			438 193.76€

### Transcription budgétaire du résultat

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 1068 excédent de fonctionnement capitalisé
	438 193.76 €		675.00 €

### 12- Vote du Budget Annexe Transports pour l'année 2020

Il est proposé de bâtir le Budget Annexe Transports sur la base de l'activité constatée en 2019.

DEPENSES		2019	2020
		REALISE	PREVU
624	transports biens	68 069,35 €	90 000,00 €
002	déficit d'exploitation reporté	84 326,35 €	30 723,44 €
TOTAL DEPENSES		<b>152 395,70 €</b>	<b>120 723,44 €</b>
RECETTES		2019	2020
		REALISE	PREVU
706	prestations de service	51 672,26 €	2 900,00 €
774	subvention Région		45 000,00 €
771	produits exceptionnels	70 000,00 €	72 823,44 €
TOTAL RECETTES		<b>121 672,26 €</b>	<b>120 723,44 €</b>

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide**

**- d'adopter le budget primitif du budget annexe transports pour l'année 2020 comme suit :**

**la section de fonctionnement s'équilibre à 120 723,44 €**

**Il n'y a pas de section d'investissement ouverte.**

### 13- Vote du Budget Annexe GEMAPI pour l'année 2020

Il est présenté la proposition de budget élaborée par les membres de la commission GEMAPI.

Les membres de la commission proposent de maintenir le montant à percevoir de la taxe à 500 000€.

Le budget s'équilibrerait à **938 193,76€** € en section de fonctionnement et 868 015€ en section d'investissement (montant correspondant à la somme des excédents de l'année précédente et du montant de recettes fiscales pour 2020).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		PREVU 2019	REALISE 2019	PREVU 2020	COMMENTAIRES
20	2031	264 000,00 €	675,00 €	264 000,00 €	
204		81 383,00 €	0,00 €	81 383,00 €	
21	2135	80 300,00 €	0,00 €	520 632,00 €	Dont 438 192€ financés par les excédents 2019
	21783	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	
		<b>427 683,00 €</b>	<b>675,00 €</b>	<b>868 015,00 €</b>	
RECETTES D'INVESTISSEMENT		PREVU 2019	REALISE 2019	PREVU 2020	
021		<b>427 683,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>868 015,00 €</b>	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		PREVU	REALISE	PREVU 2020	COMMENTAIRES
011		17 099,00 €	7 984,70 €	14 960,76 €	
012	6215	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	
023		427 683,00 €		868 015,00 €	Virement à la section d'investissement + excédent de l'année
65	65548	36 670,00 €	36 669,54 €	36 670,00 €	
	6574	7 548,00 €	7 548,00 €	7 548,00 €	
		<b>500 000,00 €</b>	<b>63 202,24 €</b>	<b>938 193,76 €</b>	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		PREVU 2019	REALISE 2019	PREVU 2020	
73	73111	<b>500 000,00 €</b>	<b>502 071,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	
002				<b>438 193,76 €</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>938 193,76€</b>	

**Le conseil communautaire, à la majorité, décide**

- **d'adopter le budget annexe GEMAPI pour l'année 2020 comme présenté ci-dessus.**

#### **14- Vote du Budget Supplémentaire de l'année 2020**

Compte tenu de l'affectation de résultat 2019, des dotations aux amortissements et des provisions dans le budget primitif 2020, il est procédé à des reventilations de crédits en section de fonctionnement et d'augmenter les crédits ouverts au chapitre 21 et 23 en section d'investissement.



SECTION DE FONCTIONNEMENT	REALISE 2019	BUDGET PREV 2020	BUDGET PREVISIONNEL 2020	BUDGET PREVISIONNE L 2020
DEPENSES	CA	BP	BS	BP + BS
011 - Charges à caractère général	1 446 335 €	1 897 700 €		1 897 700 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 911 707 €	4 037 493 €		4 037 493 €
014 - Atténuations de produits	1 725 955 €	1 753 379 €		1 753 379 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement )		299 688 €	-299 688,00 €	0 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 016 479 €	3 022 222 €	15 000,76 €	3 037 223 €
66 - Charges financières	74 983 €	78 362 €		78 362 €
67 - Charges exceptionnelles	5 060 €	10 000 €		10 000 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT "OPERATIONS REELLES"</b>	<b>10 180 519 €</b>	<b>11 098 844 €</b>	<b>-284 687,24 €</b>	<b>10 814 157 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	601 835 €		879 749,24 €	879 749 €
023 - Virement à la section d'investissement			490 904,93 €	490 905 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT "OPERATIONS REELLES" + "OPERATIONS D'ORDRE"</b>	<b>10 782 354,51 €</b>	<b>11 098 844 €</b>	<b>1 085 966,93 €</b>	<b>12 184 811 €</b>

RECETTES	CA	BP	BS	BP + BS
013 - Atténuations de charges	121 292 €	100 000 €	10 000,00 €	110 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 553 206 €	2 488 000 €	100 000,00 €	2 588 000 €
73 - Impôts et taxes	7 460 857 €	7 562 844 €		7 564 796 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 053 657 €	903 000 €	77 000,00 €	980 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	43 090 €	40 000 €	-10 000,00 €	30 000 €
77 - Produits exceptionnels	11 521 €	5 000 €		5 000 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT "OPERATIONS REELLES"</b>	<b>11 243 624 €</b>	<b>11 098 844 €</b>	<b>177 000,00 €</b>	<b>11 275 844 €</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	169 158 €		418 062,00 €	418 062 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 645 019 €		490 904,93 €	490 905 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT "OPERATIONS D'ORDRE"</b>	<b>13 057 800,66 €</b>	<b>11 098 844 €</b>	<b>1 085 966,93 €</b>	<b>12 184 810,93 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	REALISE 2019	BUDGET PREV 2020	BUDGET PREVISIONNEL 2020	BUDGET PREVISION NEL 2020
DEPENSES	CA	BP	BS	BP + BS
16- Emprunt et dettes assimilés	396 681 €	420 000 €		420 000 €
204 - Subventions d'équipement versées	45 107 €			0 €
20 - Immobilisations incorporelles	4 950 €	221 106 €	12 000,00 €	233 106 €
21 - Immobilisations corporelles	134 340 €	243 781 €	43 518,79 €	287 300 €
23 - Immobilisations en cours	5 105 546 €	700 101 €	202 673,20 €	902 774 €
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: SIGNALÉTIQUE				0 €
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: CLUB HOUSE St Caprais-de-Bordeaux	263 672 €		36 813,18 €	36 813 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS REELLES"</b>	<b>5 950 295 €</b>	<b>1 584 988 €</b>	<b>295 005,17 €</b>	<b>1 879 993 €</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	169 158 €	0 €	418 062,00 €	418 062 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			1 313 052,78 €	1 313 053 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS D'ORDRE"</b>	<b>169 158 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 731 114,78 €</b>	<b>1 731 115 €</b>
<b>RAR PREVISIONNELS</b>			<b>2 987 034,11 €</b>	<b>2 987 034 €</b>
	<b>6 119 453,16 €</b>	<b>1 584 988 €</b>	<b>5 013 154,06 €</b>	<b>6 598 142 €</b>

RECETTES	CA	BP	BS	BP + BS
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 612 113 €	260 001 €	1 784 541,44 €	2 044 542 €
13 - Subventions d'investissement	1 541 221 €	667 400 €		667 400 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		657 587 €	-657 587,00 €	0 €
23- Immobilisations en cours	22 048 €			0 €
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: SIGNALÉTIQUE				0 €
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS: CLUB HOUSE St Caprais-de-Bordeaux	214 411 €			0 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS REELLES"</b>	<b>3 389 793 €</b>	<b>1 584 988 €</b>	<b>1 126 954,44 €</b>	<b>2 711 942 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	814 772 €			0 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		0 €	490 904,93 €	490 905 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	601 835 €	0 €	879 749,24 €	879 749 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT "OPERATIONS D'ORDRE"</b>	<b>1 416 607 €</b>	<b>0 €</b>	<b>1 370 654,17 €</b>	<b>1 370 654 €</b>
<b>RAR PREVISIONNELS</b>			<b>2 515 545,45 €</b>	<b>2 515 545 €</b>
	<b>4 806 399,98 €</b>	<b>1 584 988 €</b>	<b>5 013 154,06 €</b>	<b>6 598 142,06 €</b>

La Communauté de communes poursuit sa politique d'investissements et va finir sur l'exercice 2020 les réalisations prévues dans le cadre du premier plan pluriannuel d'investissements, sans nouvel emprunt. Le fonds de roulement en fin d'année 2019 s'établit à environ 970 000€. Il est proposé d'autoriser le Président à ouvrir une ligne de trésorerie afin de pallier les éventuels décalages de trésorerie entre le moment de perception des soldes de subventions, le FCTVA et le paiement des différentes factures d'investissement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide

- d'adopter le budget supplémentaire comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à 12 184 810,93 €

La section d'investissement s'équilibre à 6 598 142,06 €.

### **15- Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie**

Le vice-président en charge des finances rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 €

**Les membres du conseil communautaire décide de :**

- **d'autoriser le Président à signer un contrat de ligne de trésorerie pour 1 M€**

### **16 - Vote du taux de la taxe d'Habitation 2020**

Il est proposé de maintenir le taux de la taxe d'habitation à 9,00 %.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité décide**

- **de fixer le taux de la taxe d'habitation pour l'année 2020 à 9,00 %.**

### **17 - Vote du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)**

Il est proposé de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,14 %

**Le conseil communautaire, à l'unanimité décide**

- **de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2020 à 2,14 %**

### **18 - Vote du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)**

Il est proposé de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 2,50 %

**Le conseil communautaire, à l'unanimité décide**

- **de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2020 à 2,50 %.**

### **19 -Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)**

Il est proposé de maintenir le taux sur la taxe additionnelle sur le foncier non Bâti à 24,94 %

**Le conseil communautaire, à l'unanimité décide**

- **de fixer le taux de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2020 à 24,94 %**

## **20- Vote des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2020 (ajourné et fera l'objet d'une motion**

Le SEMOCTOM fait face à une augmentation des tarifs de traitement des ordures ménagères en Gironde suite à une situation de quasi-monopole de l'entreprise VEOLIA qui lui permet de répondre aux marchés publics de traitement en orientant les ordures ménagères résiduelles sur l'unité qui lui convient le mieux et avec une hausse considérable du prix. A cela s'ajoute une crise nationale du marché du recyclage ayant pour conséquence une baisse des prix de revente des plastiques, métaux, aluminium, cartons ; les cours de ces matières ont chuté jusqu'à 50% entre 2018 et 2019.

L'augmentation de la participation de l'intercommunalité en 2020 est donc à prévoir, sur une base prévisionnelle de 5%. En tenant compte de la variation des bases nominales (1.2%), on trouvera ci-dessous les taux proposés pour l'année 2020 par commune.

Les membres du conseil communautaire décident d'ajourner le vote et de faire une motion.

## **21 - Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Football Club des Portes de l'Entre-deux-Mers**

Il est proposé d'attribuer à l'association sportive Football Club des Portes de l'Entre-deux-mers, le montant fixé lors de la signature de la convention pour une durée de 3 ans qui est de 23 045 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'attribuer au titre de l'année 2020, une subvention à l'association sportive reconnue d'intérêt communautaire Football Club des Portes de l'Entre-deux-Mers d'un montant de 23 045 €

## **22 - Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Handball des Portes de l'Entre-deux-Mers**

Il est proposé d'attribuer à l'association sportive Handball des Portes de l'Entre-deux-mers, le montant fixé lors de la signature de la convention pour une durée de 3 ans qui est de 5 550 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'attribuer au titre de l'année 2020, une subvention à l'association sportive reconnue d'intérêt communautaire Handball des Portes de l'Entre-deux-Mers d'un montant de 5 550 €

## **23 - Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Rugby Club de la Pimpine (RCP)**

Il est proposé d'attribuer à l'association sportive Rugby Club de la Pimpine, le montant fixé lors de la signature de la convention pour une durée de 3 ans qui est de 11 303 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'attribuer au titre de l'année 2020, une subvention à l'association sportive reconnue d'intérêt communautaire Rugby Club de la Pimpine (RCP) d'un montant de 11 303 €

**24 - Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Basket des Portes de l'Entre-deux-Mers (BPE2M)**

Il est proposé d'attribuer à l'association sportive Basket des Portes de l'Entre-deux-Mers, le montant fixé lors de la signature de la convention pour une durée de 3 ans qui est de 4 647 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'attribuer au titre de l'année 2020, une subvention à l'association sportive reconnue d'intérêt communautaire Basket des Portes de l'Entre-deux-Mers d'un montant de 4 647 €.

**25 - Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Saint Caprais Gym**

Il est proposé d'attribuer à l'association sportive Saint Caprais Gym, le montant fixé lors de la signature de la convention pour une durée de 3 ans qui est de 4 628 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'attribuer au titre de l'année 2020, une subvention à l'association sportive reconnue d'intérêt communautaire Saint Caprais Gym d'un montant de 4 628 €

**26 - Subvention attribuée à l'association sportive d'intérêt communautaire Le Blason Camblanais**

Il est proposé d'attribuer à l'association sportive Le Blason Camblanais, le montant fixé lors de la signature de la convention pour une durée de 3 ans qui est de 527 €

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'attribuer au titre de l'année 2020, une subvention à l'association sportive reconnue d'intérêt communautaire Le Blason Camblanais d'un montant de 527 €

**27 - Subvention attribuée à l'association sportive BOOJVTT pour l'organisation du Trail des 1<sup>ères</sup> côtes**

Il est proposé d'attribuer à l'association sportive BOOJVTT pour l'organisation du Trail des 1<sup>ères</sup> côtes une subvention d'un montant de 800 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'attribuer au titre de l'année 2020, une subvention à l'association sportive pour l'organisation du Trail des 1<sup>ères</sup> côtes d'un montant de 800 €

**28 - Subvention attribuée à l'association sportive US Quinsac pour l'organisation de la Ronde des Vignes**



Il est proposé d'attribuer à l'association sportive US Quinsac pour l'organisation de la Ronde des Vignes une subvention d'un montant de 1 000 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'attribuer au titre de l'année 2020, une subvention à l'association sportive pour l'organisation de la Ronde des Vignes d'un montant de 1 000 €.

### **29 - Subvention attribuée à l'ASCJ pour l'organisation de l'édition 2020 de VIVICITTA**

Il est proposé d'attribuer à l'ASCJ pour l'organisation de VIVICITTA édition 2020 une subvention d'un montant de 500 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'attribuer une subvention à l'ASCJ pour l'organisation de VIVICITTA édition 2020 d'un montant de 500 €.

### **30 – Attribution d'une subvention à la FSGT pour l'organisation d'un tournoi national de judo à Latresne**

La Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT) organise le championnat de France de judo à Latresne le week-end du 10 au 13 avril 2020 en collaboration avec le club de judo TOTODACHI de Latresne. Elle sollicite la Communauté de communes à hauteur de 2 000 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'attribuer une aide financière exceptionnelle pour l'organisation du championnat de France de judo à Latresne du 10 au 13 avril d'un montant de 2 000 €

### **31 – Attribution de subvention pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture : Festival Entre 2 Rêves**

La commission culture et communication s'est réunie et propose d'attribuer une aide dans le cadre de l'appel à projet culture à Festival Entre 2 Rêves pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels d'un montant de 9 200 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Festival Entre 2 Rêves d'un montant de 9 200 €.

### **32 – Attribution de subvention pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture : Festival Jazz 360**

La commission culture et communication s'est réunie et propose d'attribuer une aide dans le cadre de l'appel à projet culture à Festival Jazz 360 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels d'un montant de 7 750 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Festival Jazz 360 d'un montant de 7 750 €.**

### **33 – Attribution de subvention pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture : Festival Ouvre la Voix**

La commission culture et communication s'est réunie et propose d'attribuer une aide dans le cadre de l'appel à projet culture à Festival Ouvre la Voix pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels d'un montant de 6 000 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Festival Ouvre la Voix d'un montant de 6 000 €.**

### **34 – Attribution de subvention pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture : Réseau des bibliothèques**

La commission culture et communication s'est réunie et propose d'attribuer une aide dans le cadre de l'appel à projet culture au Réseau des bibliothèques pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels d'un montant de 6 808 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Réseau des bibliothèques d'un montant de 6 808 €.**

### **35 – Attribution de subvention pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture : Ateliers et concerts du collectif musique**

La commission culture et communication s'est réunie et propose d'attribuer une aide dans le cadre de l'appel à projet culture à « Ateliers et concerts du collectif musique » pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels d'un montant de 10 900 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Ateliers et concert du collectif musique » d'un montant de 10 900 €.**

### **36 – Attribution de subvention pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture : La fête du Mascaret**

La commission culture et communication s'est réunie et propose d'attribuer une aide dans le cadre de l'appel à projet culture à « Les rencontres lyriques et musicales-La fête du Mascaret » pour l'organisation de manifestations et d'évènements culturels d'un montant de 3 500 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Les rencontres lyriques et musicales-La fête du Mascaret d'un montant de 3 500 €.**

### **37 – Attribution de subvention pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture : Festival Rock – Espace public**

La commission culture et communication s'est réunie et propose d'attribuer une aide dans le cadre de l'appel à projet culture à Festival Rock-Espace public pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels d'un montant de 4 000 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Festival Rock-Espace public d'un montant de 4 000 €.**

### **38 – Attribution de subvention pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture : Association Chœurs et Concerts**

La commission culture et communication s'est réunie et propose d'attribuer une aide dans le cadre de l'appel à projet culture à l'association Chœurs et Concerts pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels d'un montant de 3 900 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Association Chœurs et Concerts d'un montant de 3 900 €.**

### **39 – Attribution de subvention pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet Culture : Les Zim Boms 33**

La commission culture et communication s'est réunie et propose d'attribuer une aide dans le cadre de l'appel à projet culture à l'association les Zim Boms 33 pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels d'un montant de 1 000 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 pour l'organisation de manifestations et d'événements culturels dans le cadre de l'appel à projet culture : Les Zim Boms 33 d'un montant de 1 000 €.**

### **40 – Attribution de subvention à l'association Concordia**

La commission culture et communication s'est réunie et propose d'attribuer une aide à l'association Concordia d'un montant de 3 500 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 à l'association Concordia pour un montant de 3 500 €.**

#### **41 – Attribution de subvention à l'association Petit à Petit**

La commission culture et communication s'est réunie et propose d'attribuer une aide à l'association Petit à Petit d'un montant de 90 000 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 à l'association Petit à Petit pour un montant de 90 000 €.**

#### **42 – Attribution de subvention à l'ASA de Baurech Le Tourne Tabanac**

La commission GEMAPI s'est réunie et propose d'attribuer une aide à l'ASA de Baurech Le Tourne Tabanac d'un montant de 3 948 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 à l'ASA de Baurech Le Tourne Tabanac d'un montant de 3 948 €.**

#### **43 – Attribution de subvention à l'ASA de Quinsac**

La commission GEMAPI s'est réunie et propose d'attribuer une aide à l'ASA de Baurech Le Tourne Tabanac d'un montant de 2 000 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 à l'ASA de Quinsac d'un montant de 2 000 €.**

#### **44 – Attribution de subvention à l'ASA de Camblanes-et-Meynac**

La commission GEMAPI s'est réunie et propose d'attribuer une aide à l'ASA de Camblanes-et-Meynac d'un montant de 600 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 à l'ASA de Camblanes-et-Meynac d'un montant de 600 €.**

#### **45 – Attribution de subvention à l'ASA de Latresne**

La commission GEMAPI s'est réunie et propose d'attribuer une aide à l'ASA de Latresne d'un montant de 1 000 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'attribuer une aide financière pour l'année 2020 à l'ASA de Latresne d'un montant de 1 000 €.**

#### 46- Attribution de marché dans le cadre du projet Horizon Garonne – étude voie verte

Un dossier de candidature a été déposé dans le cadre de l'appel à projets GARONNE lancé par la DREAL Occitanie en fin d'année 2018,

Dans le cadre du programme HORIZON GARONNE, l'une des principales actions d'aménagement cofinancée par l'axe GARONNE du Programme Opérationnel-FEDER est l'élaboration d'une étude pour un itinéraire le long de la Garonne de la piste Roger Lapébie aux limites sud de la commune de Langoiran.

Cette étude viendra ouvrir un moment de concertation et d'élaboration de scénarii pour réaliser cet itinéraire destiné aux modes de déplacements actifs. Couplant des enjeux des mobilités actuelles et à venir, de découverte du territoire et la prévention des risques, cette étude est partie intégrante de la politique paysagère que mène la Communauté de communes depuis début 2019.

Le mandataire devra avoir les qualités de paysagiste-concepteur et sera accompagnée par un bureau d'étude infrastructures, un bureau environnemental ou écologue et d'un conseil juridique sur les questions foncières.

Cette étude comporte une tranche optionnelle se présentant sous la forme d'un plan-guide opérationnel au 1/1000<sup>e</sup> qui permettra la mise en œuvre du scénario final.

Un appel d'offre a été passé par la plate-forme AMPA avec comme date de remise des plis le 24 janvier dernier. 5 groupements ont candidaté avec formations diversifiées et des offres hétérogènes. Conformément à l'article 3-2 du règlement de consultation, des entretiens ont été organisés avec les candidats ayant présenté les offres les mieux classées selon les critères d'attributions indiqués dans les pièces du marché.

La commission ad hoc composée d'élus du territoire et d'un représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine a tenu les auditions le lundi 10 février à 14 heures au siège de la Communauté de communes.

Suite à ces entretiens et au vu de l'optimisation des offres déposée ce jeudi 13 février par les groupements nous proposons la notation suivante :

	Groupement	Urbicus	PUVA	Trouillot	Urban Hymns	Ook
<i>Note Maxi</i>		<i>Note</i>	<i>Note</i>	<i>Note</i>	<i>Note</i>	<i>Note</i>
10	<i>Moyens matériel et humain</i>	8	7	7	5	9
6	<i>Equilibre</i>	5	3	4	5	2
4	<i>Concertations</i>	2	4	2	2	3
20	<b>Total</b>	15	14	13	12	14
3	<i>Analyse Contexte</i>	3	2	2	1	2
14	<i>Méthodologie</i>	11	10	7	6	8
3	<i>Qualité Graphique</i>	3	2	2	1	3
20	<b>Total</b>	17	14	11	8	13
20	<b>Prix</b>	17,96	10,23	16,18	20,00	10,58
20	<b>NOTE GLOBALE</b>	16,59	12,87	13,25	13,00	12,62

Le Groupement Urbicus est le groupement le plus à même de répondre aux enjeux de ce projet structurant pour le territoire. L'équilibre de l'équipe (Indigo comme expert mobilité et GS TOPO pour l'aspect réglementaire et VRD) et de solides références ont été les atouts de leur candidature. Les propositions méthodologiques, la compréhension de l'ensemble des enjeux et la philosophie affichée ont convaincu la commission.

Après avoir entendu les explications du Président

**Le conseil communautaire, à l'unanimité décide**

- **d'autoriser le Président à désigner le groupement « URBICUS » comme mandataire de l'étude pour la création d'une liaison douce structurante Aménagement des bords de Garonne – Projet Horizon Garonne pour un montant de 71 220 €.**

#### **47- Autorisation de signature de la convention de partenariat entre la SAFER, la Chambre d'Agriculture de la Gironde et la Communauté de communes**

Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec la SAFER et l'ADAR pour compléter les dispositifs existants avec la Région afin de faciliter le maintien de l'activité agricole sur le territoire girondin.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre l'EPCI, la chambre d'agriculture et la SAFER au service des objectifs suivants :

- exercer une veille active permettant de mieux connaître les exploitations à transmettre et le foncier qui se libère,
- rechercher et accompagner de futurs agriculteurs dont les projets sont en phase avec les aspirations du territoire
- permettre aux exploitations existantes de trouver le foncier nécessaire à leur développement.

Elle se veut complémentaire aux dispositifs d'aide à l'installation préexistants et notamment :

- la convention entre la Région Nouvelle Aquitaine et la SAFER Nouvelle Aquitaine,
- la convention entre le Département de la Gironde et la SAFER, prévoyant notamment la possibilité de mettre en place le dispositif de portage foncier.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité décide**

- **d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture de Gironde**

#### **48- Autorisation de signature de la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et Gironde Ressources pour l'Observatoire de l'immobilier**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux-Gironde met à disposition des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources », un outil de promotion en ligne de l'immobilier et du foncier dédié aux entreprises sur le périmètre de son territoire.

Dénoté « ImmoEco – la plateforme de l'Immobilier d'entreprises en Gironde », cet outil internet a vocation à permettre aux EPCI de favoriser la commercialisation du foncier économique et des locaux commerciaux vacants de leur territoire en mettant en relation les porteurs de projets et leur chargé(e) de mission économique.

Il s'agira de mettre à jour régulièrement les informations concernant notre territoire via un compte intranet.

Les membres de la commission développement économique sont favorables à la démarche, permettant à la communauté de communes d'établir une base de données sur l'immobilier d'entreprises du territoire.

Cette convention est consentie à titre gratuit. Il s'agit d'une première étape pour la création d'un observatoire de l'immobilier sur notre territoire.

Une présentation du dispositif est fournie en pièce annexe.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide  
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour utiliser le dispositif IMMOECO.

#### **49- Convention de contribution volontaire au SDIS : autorisation de signature de la convention pour l'année 2020**

Le SDIS 33 sollicite la Communauté de communes pour le versement d'une contribution volontaire au fonctionnement pour l'année 2020 dans le cadre de l'actualisation des contributions intercommunales assise sur la population DGF 2019 par rapport à la population 2002.

Cette subvention inclut la réalisation par le SDIS 33 des opérations de contrôle des points d'eau d'incendie publics et la gestion des points d'eau privés entrant dans la catégorie des services ne relevant pas des missions propres de l'établissement.

Pour 2020, elle s'élève à 21 396.26€

En 2019, elle était de 21 026.75€.

Les crédits ont été prévus au Budget 2020.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide  
- d'autoriser le Président à signer la convention de contribution volontaire avec le SDIS pour l'année 2020 pour un montant de 21 396,26 €.

#### **50- Autorisation de signature de la convention avec la Direction Régionale des Finances Publiques portant sur le nouveau réseau de proximité**

La directrice régionale des finances publiques, Mme MARTEL, a organisé une réunion de travail le 15 juillet 2019 au siège de la communauté de communes destinée aux élus des communautés de communes de Saint Loubès, Coteaux Bordelais, Créonnais et Portes Entre-deux-Mers.

L'objectif de cette réunion de concertation était de préparer le nouveau réseau de proximité des finances publiques. Elle a d'ailleurs permis, suite aux réactions des élus, de modifier un peu les premières orientations.

L'objectif de cette nouvelle organisation est de déployer un nouveau réseau en 2021, valable jusqu'en 2026.

Elle consiste, pour le territoire des Portes de l'Entre-deux-Mers, en :

- la fermeture de la trésorerie de Cambes,
- la mise en place d'un Service de Gestion Comptable (SGC) qui effectuera l'ensemble des travaux de gestion comptable des communes et des EPCI, à Castres,
- le maintien d'une antenne de SGC à Créon,
- la mise en place d'un Conseiller au Décideur Local (CDL) qui interviendra auprès des élus de l'ensemble intercommunal,
- l'organisation de 4 journées (prévisionnel) d'accueil de proximité, à Cambes, lors des campagnes de déclaration et d'avis d'imposition.

**Le conseil communautaire, à la majorité, décide :**

- **d'autoriser le Président à signer la convention sur le nouveau réseau de proximité sous réserve de rattachement de la commune de Langoiran au SGC de Cambes.**

#### **51- Créations de postes au tableau des effectifs de la Communauté de communes**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CdC a 96 postes ouverts à son tableau des effectifs. (hors agents occasionnels). Pour tenir compte des avancements de carrière et de la titularisation d'agents dans la filière animation, il s'agit d'ouvrir 20 postes toutes filières confondues (16 postes dans la filière animation, 1 dans la filière médico-sociale, 1 filière sociale, 2 filière administrative), représentant 17.51ETP.

<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>Tps de L</b>	<b>Nombre</b>	<b>ETP</b>
adjoint animation	30h	1	0,86
adjoint animation	25h	1	0,71
adjoint animation	26h	1	0,74
adjoint animation	28h	6	4,80
adjoint animation	29h	1	0,83
adjoint animation principal 2ème classe	30h	3	2,57
Animateur	35h	2	2,00
animateur principal 2ème classe	35h	1	1,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
adjoint administratif principal 2ème classe	35h	1	1
attaché hors classe	35h	1	1
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
puéricultrice hors classe	35h	1	1
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
Educateur Jeunes Enfants	35h	1	1
		20	17,51
		<b>POSTES</b>	<b>ETP</b>



**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'autoriser la création au tableau des effectifs des postes présenté ci-dessus.**

## **52- PDIPR : Validation des intitulés des itinéraires inscrits**

Dans le cadre de notre opération de jalonnement du schéma intercommunal des promenades et randonnées, le groupe de travail, composé des associations de randonneurs, propose de nommer les boucles de randonnées. Ce nom figurera sur les futures lattes.

Le nom du tour de Pays proposé reste le « **circuit des 11 clochers** ». Le clocher est le point de repère spatial et d'identification du village. La place de l'église au sein d'un village est historique, identitaire, culturelle, symbolique et patrimoniale. Pour les randonneurs et vététistes, elle est également un lieu de rendez-vous.

La proposition d'appellations des 8 boucles consiste à proposer le nom de la commune dès lors qu'elle est point de départ et/ou point d'arrivée et que l'itinéraire passe par l'église d'une commune.

Le groupe de travail propose donc d'attribuer les intitulés suivants :

- Boucle 1 : Latresne – Cénac,
- Boucle 2 : Lignan-de-Bordeaux – Cénac,
- Boucle 3 : Camblanes-et-Meynac – Quinsac,
- Boucle 4 : Meynac,
- Boucle 5 : Saint Caprais-de-Bordeaux,
- Boucle 6 : Saint Caprais-de-Bordeaux – Cambes – Baurech,
- Boucle 7 : Tabanac – Le Tourne,
- Boucle 8 : Le Tourne – Langoiran.

Chaque maire a été destinataire d'un courrier en date du 22 janvier afin de valider cette proposition.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **de retenir les intitulés suivants pour désigner les différentes bouches qui concernent notre territoire :**
- **Boucle 1 : Latresne – Cénac,**
- **Boucle 2 : Lignan-de-Bordeaux – Cénac,**
- **Boucle 3 : Camblanes-et-Meynac – Quinsac,**
- **Boucle 4 : Meynac,**
- **Boucle 5 : Saint Caprais-de-Bordeaux,**
- **Boucle 6 : Saint Caprais-de-Bordeaux – Cambes – Baurech,**
- **Boucle 7 : Tabanac – Le Tourne,**
- **Boucle 8 : Le Tourne – Langoiran.**

## **53- PDIPR : Autorisation de signature des conventions de prêt à usage relatifs à l'établissement d'un chemin de randonnées**

Les tracés définis dans le cadre du PDIPR passent majoritairement sur des parcelles publiques. Cependant, on dénombre des passages sur des parcelles privées nécessitant des conventions de prêt à usage relatifs à l'établissement d'un chemin de randonnées.

Etat des lieux :

3 parcelles privées sur Camblanes et Meynac (3 propriétaires)

1 parcelle privée sur Saint Caprais de bordeaux (1 propriétaire)

19 parcelles privées sur Langoiran (7 propriétaires privés, la commune de Langoiran, VNF et Conseil départemental)

Ces conventions seront quadripartites :

- le propriétaire
- le conseil départemental
- la commune
- la communauté de communes

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide**

- **d'autoriser la signature de la convention quadripartite entre le Conseil départemental, la commune, la Communauté de communes et les différents propriétaires.**

**54- Multiple rural à Lignan-de-Bordeaux : exonération d'un mois de loyer consécutif aux travaux**

Les travaux de réhabilitation du multiple rural ont pris beaucoup de retard entraînant une perte d'activité pour le gestionnaire de la gare.

Il est proposé de concéder l'équivalent d'un mois de loyer au locataire, soit 1106 €.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'exonérer d'un mois de loyer le gestionnaire du multiple rural à Lignan-de-Bordeaux, soit 1106 €.**

**55- Multiple rural à Lignan-de-Bordeaux : autorisation de signature des avenants aux marchés de travaux**

Il s'agit d'autoriser le Président à signer les différents avenants aux marchés de travaux relatifs au réaménagement du multiple rural à Lignan-de-Bordeaux.

Le montant initial des travaux de réhabilitation du multiple rural a été fixé à 399 126,79 €. En phase travaux, des besoins ont émergé.

	Montant initial HT	Montant de l'avenant HT	Nouveau montant du marché HT	% d'augmentation
LOT 1 DEMOLITION – VRD – GOE	133 974, 43	10 094,74 €	144 069,17	7,53 %
LOT 5 MENUISERIE BOIS	19 303,00 €	1 160 ,00 €	20 463,00 €	6,01 %
LOT 9 CVC	45 141,51 €	8 858,73 €	54 000,24€	19,62%
LOT 10 ELECTRICITE	35 140,00 €	2 187,87 €	37 327,87	6,23%

Après l'intégration des nouveaux travaux, le montant total de l'opération se porte à 421 428,13 € HT soit une augmentation de 5,59 % du montant initial.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide**  
- **d'autoriser le Président à signer l'ensemble des avenants.**

#### **56- Autorisation de signature de la convention avec le SEMOCTOM pour le passage de la bennette chemin du Drac et chemin des Esprits de Garonne**

Il s'agit d'autoriser le passage d'une bennette sur les chemin du Drac et des Esprits de Garonne afin d'assurer le ramassage des ordures ménagères sur des voies sans issue.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide**  
- **d'autoriser le passage d'une bennette chemin du Drac et chemin des Esprits de Garonne à Quinsac pour l'année 2020.**

#### **58- Questions diverses**